



ALTERNATIVE de MEDIEATEURS INDEPENDANTS
Centre de médiation
Centre de formation certifié QUALIOPI

Siège : 9 Rue Alfred Mortier – 06000 NICE
Tél. 06 13 58 39 20
Site : www.amimmediation.fr
Courriel : mediateursindependants@gmail.com

N° d’ordre accordé par le Préfet de la Région PACA
93060832006
Association Loi 1901 - J.O. 21/08/2010
SIRET : 52514185900021 - Code NAF : 9499

FICHE TECHNIQUE

Formation continue à la médiation

Selon les exigences de la FFCM, du CNMA et du CNB, la formation continue de 21 heures par an est obligatoire pour tout médiateur dès la fin de sa formation de 50 heures ou plus s’il n’entend pas obtenir le titre de médiateur.

PUBLIC

- ▷ Age minimum requis : 18 ans.

PRE-REQUIS

La formation est ouverte aux candidats remplissant les conditions suivantes :

- ▷ Avoir suivi au moins les 40 heures de la formation de base
- ▷ Avoir fait des médiations

ACCESSIBILITE

Les formations ont lieu soit dans une salle des Maisons des Associations de la Ville de NICE ou d’ANTIBES JUAN-LES-PINS ou tout local approprié destiné à recevoir du public, soit en visioconférence (ZOOM).

MODES DE FINANCEMENT

- ▷ A l’initiative du salarié/demandeur d’emploi : l’OPCO dont vous dépendez ;
- ▷ A l’initiative de l’employeur : plan de formation.

OBJECTIFS

A l’issue de la formation, les stagiaires seront capables :

- ⇒ de faire évoluer leur pratique de la médiation ;
- ⇒ de maîtriser le processus et les techniques de médiation.

CONTENU & DUREE DE LA FORMATION

❖ Formation

◆ Maîtrise du processus de médiation et des techniques de médiation

- ◆ La maîtrise de la posture du médiateur
- ◆ Les potentialités et les limites du médiateur : neutralité, impartialité, indépendance

◆ Accompagnement psychologique du médiateur.

❖ **Durée totale de la formation** : 21 heures minimum en centre de formation

COMPETENCES VISEES

Le référentiel de compétences

- ▷ 1 : « Création » · 1.1. Maîtriser le processus · 1.2. Garder sa distanciation · 1.3. Faire face aux situations difficiles
- ▷ 2 : « Conception » · 2.1. Analyser · 2.2. Comprendre · 2.3. Aider au règlement
- ▷ 3 : « Communication » · 3.1. Faire la promotion de la médiation · 3.2. Monter un projet de médiation

DEMARCHES PEDAGOGIQUES

- ⇒ Trois unités au minimum ;
- ⇒ Travail de chaque médiateur sur les difficultés rencontrées pendant ses propres médiations ;
- ⇒ Travail en équipe en toute confidentialité ;
- ⇒ Autoévaluations.

LES UNITES DE LA FORMATION CONTINUE

- Analyse de pratiques – 7h
- Supervision – 7h
- Formation thématique – 7h
-

UNE EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

- ▷ Daniel LALLAÏ, Directeur de la formation et pédagogique
- ▷ des psychologues
- ▷ des juristes, avocats/es
- ▷ des formateurs/trices, spécialistes de la médiation et de la négociation.

CONSTITUTION DU DOSSIER

Avant la date limite, transmettre le bulletin d’inscription et le contrat de vente signé.

MODALITES DE REGLEMENT

▷ Payable sur factures selon les modalités suivantes :

- Lors de la signature du contrat de formation : 1/5 du montant de la formation.
- Sur reçu de la facture globale : avant le début de la formation.

Ces frais ne comprennent ni l’hébergement, ni la restauration du stagiaire. Ils couvrent les frais pédagogiques et la présentation à l’examen. Toute absence à l’examen nécessiterait une réinscription.

▷ Clause de dédit :

- Avant le démarrage de la formation : en cas de désistement du stagiaire, une somme forfaitaire de 100 € sera facturée en compensation des frais administratifs.
- En cours de formation : en cas d’absence d’un stagiaire ou, en cas d’abandon par le stagiaire, le coût de la formation sera facturé en totalité.

TARIFS

- Par module : 200 € le module de formation au choix ;
- Par session : 500 € le forfait de 3 modules soit 21h de formation ;
- Forfait OPEN FORMATION : 700 € pour suivre tous les modules (supervision/analyse de pratique et tous les modules de la formation d’approfondissement).